

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03159

Numéro SIREN : 795 217 256

Nom ou dénomination : JP Audit

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2019 sous le numéro de dépôt 11586

**Agnès NAZON**

**Commissaire aux comptes**

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier

7 bis cours de la Chicane - 34800 CLERMONT L'HERAULT

RCS de Montpellier - 797 629 573 00040 - APE 6920Z

04.67.96.05.90

anazon@anconseil.com

Monsieur Jean PERIER

EURL JP AUDIT

471 Avenue des Etats du Languedoc

34000 MONTPELLIER

Clermont l'Hérault, le 27 mars 2019

## **Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de l'EURL JP AUDIT en SASU.**

A l'associé unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignée en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désignée en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 28 juin 2018, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le dernier bilan de 12 mois, arrêtée au 30 septembre 2018, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 111.398 €, en baisse par rapport à l'exercice précédent, une perte de 1.577 €, contre un bénéfice de 38.845 € pour l'exercice de 12 mois clos le 30/09/2017, des capitaux propres de 39.205 € pour 1.000 € de capital et un endettement à moyen et court terme de 23.753 € ;
- Depuis le 30 septembre 2018, aucun événement particulier modifiant la situation de la société n'est intervenu ;

- Le fonds de roulement au 30/09/2018 est positif de 43.747 € :

Capitaux propres	39.205 €
Emprunts	4.091 €
<b>Total ressources stables</b>	<b>43.296 €</b>
Immobilisation – valeur nette	2.870 €
<b>Fonds de roulement</b>	<b>40.426 €</b>

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Agnès NAZON  
Commissaire aux comptes et à la transformation



*Certifié conforme à l'original*  
*Le 27/03/2019*